

Justificatifs de domicile

- Facture d'électricité (moins de 3 mois) à votre nom
- Facture de gaz (moins de 3 mois) à votre nom
- Facture d'eau (moins de 3 mois) à votre nom
- Facture de téléphone fixe (moins de 3 mois) à votre nom
- Facture de téléphone mobile (moins de 3 mois) à votre nom
- Attestation d'assurance logement (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) à votre nom (moins de 3 mois)
- Titre de propriété (Acte notarié ou Compromis de vente passé du délai de rétractation) ou quittance de loyer (moins de 3 mois) à votre nom

- Si vous êtes hébergé par le 115 :
 - Une attestation d'hébergement établie par le 115
- Si vous êtes hébergé par un proche :
 - Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.
 - Un autre document administratif à votre nom qui atteste l'adresse fournie (attestation de la CAF, de la Sécurité Sociale...)
- Si vous vivez à l'hôtel ou dans un camping :
 - Une facture établie par le gérant ou le propriétaire de l'hôtel ou du camping
 - Un autre document administratif à votre nom qui atteste l'adresse fournie (attestation de la CAF, de la Sécurité Sociale...)
- Si vous habitez sur un bateau :
 - Une attestation sur l'honneur de domicile + copie de votre pièce d'identité